

BÂTONNIERS : LEURS BONNES PETITES PHRASES

Les audiences solennelles de rentrée des tribunaux et les cérémonies de vœux ne sont pas que des rendez-vous "officiels" pendant lesquels le monde judiciaire

dans son entier aime à se retrouver. Ils constituent aussi une tribune, un moment d'expression, que les Bâtonniers de Nice et de Grasse ont mis à profit pour faire part

de leurs réflexions. Ci-dessous, quelques morceaux choisis de leurs interventions. (La suite de leurs interventions la semaine prochaine).

>> NICE

M. le Bâtonnier Valentin Cesari lors de l'audience du Tribunal de commerce de Nice :

Proximité, expression, routine...

En d'autres lieux de notre République, en d'autres juridictions parfois très proches, c'est lors de la rentrée judiciaire du TGI que le Barreau prend la parole. Mais, après de longues années de discussions passionnées sur l'avenir de la juridiction consulaire - ce débat est aujourd'hui dépassé et tout le monde convient de la nécessité de votre juridiction si ancienne, si nécessaire et si utile à la vie économique de notre société complexe (...) Nous sommes, chacun d'entre nous ici attachés, et nous sommes bien évidemment tous en accord avec les grands principes et la nécessité d'une défense libre et indépendante tels qu'ils sont rappelés par notre droit positif et notamment par la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui, dans son article 6, impose la présence nécessaire d'un avocat, au besoin rémunéré par la puissance publique. Et pourtant, nous savons tous combien la routine, la pratique, les comforts personnels des uns et des autres sont capables de mettre en échec la force des principes les mieux établis.

La capacité de défendre

C'est de cette érosion permanente de notre capacité à défendre que je souhaiterais parler aujourd'hui, tant au quotidien elle a été réduite au fil du temps, sur des fondements théoriques développés tant par le pouvoir politique que, par celui peut-être encore plus redoutable de l'administration de la Justice.

Ces fondements théoriques sont pêle-mêle : la nécessité d'une administration rapide de la justice, l'intérêt de l'ordre public et de la nécessaire répression de ceux



© JMC

qui le trouble, au besoin contre la rigueur de la règle procédurale. Le Barreau de France y est très attentif et souvent en synergie avec les organisations syndicales de magistrats, réagit comme sa mission de défense le lui commande lorsqu'il aperçoit dans les textes législatifs et réglementaires une atteinte aux libertés.

Justice, œuvre essentielle

Magistrats ou avocats, nous avons ensemble la responsabilité de la vigueur et de la force de l'état de droit et de la mission qu'ils donnent à la défense pour que l'œuvre de justice essentielle à tous, puisse être rendue. Chateaubriand disait : "La justice est le pain du peuple, il est toujours affamé d'elle." Et pourtant, au quotidien, il semblerait que tel ne soit pas toujours la réalité du fonctionnement judiciaire.

La pratique conduit à l'effacement de l'avocat et à la limitation de son intervention dans des conditions contraires aux textes supra légaux qui en définissent la portée générale. Il n'est pas acceptable que la justice du XXI^{ème} siècle s'administre sans que l'avocat n'ait un accès au juge civil et au juge pénal.

Nous n'avons plus accès au Vice-Président chargé des requêtes dont le bureau non signalisé est introuvable.

>> GRASSE

M. le Bâtonnier Roland Rodriguez, lors de la cérémonie des vœux au Barreau de Grasse :

Autorité

J'entends restaurer l'autorité du Bâtonnier. Chacun devra, en toute circonstance, apprécier les mesures prises à l'aune de ces objectifs, fixés au profit de tous.

Référé déontologique

Trop de différents entre confrères se perdent dans les limbes des relances, et des échanges sans fin, contraignant parfois certains avocats à exposer le litige déontologique à une juridiction. Nous expérimenterons donc le référé-déontologie dans les prochaines semaines. Ce processus, fondé sur une audition contradictoire sous quinzaine, remet de l'oralité dans le traitement des différends et surtout contraint les parties à une issue rapide. Plusieurs grands barreaux l'ont mis en place et s'en félicitent. Les différends les plus courants doivent trouver leur issue sous deux à trois semaines.

Des avocats conquérants

J'ai souhaité créer une délégation spécifique "Innovation et développement" des cabinets. Je souhaite qu'ensemble nous puissions desserrer l'étai, parfois psychologique qui nous empêche de développer nos cabinets. Notre déontologie et nos règles ne sont pas négociables. Pour autant dans ce cadre le champ d'action est très large. Je souhaite que chaque confrère qui veut innover dans ce cadre puisse être accompagné et non pas regardé a priori avec méfiance, voire mépris. Je veux que les avocats de Grasse soient conquérants. Nous devons occuper notre territoire et aller bien au-delà au travers des outils numériques.

Un Ordre transparent

La modernisation passe également par une plus grande transparence du fonctionnement de notre Ordre. Ceux qui l'ont souhaité ont



© JMC

pu assister au premier Conseil de l'Ordre plénier en séance publique il y a quelques jours. Je sais que cela a créé des remous, voire de l'agacement. Je suis persuadé que ce type d'expérience est profitable pour tout le monde et génère des débats de meilleure qualité, mais aussi plus sereins. Je confirme que l'expérience se poursuivra.

La communication

Les avocats communiquent trop peu ou mal. Nous améliorerons donc notre communication interne mais aussi externe. Le 15^{ème} Barreau de France doit promouvoir la compétence, la diversité de ses membres. Il doit aussi faire entendre à nouveau sa voix sur tous les sujets d'importance. Chaque fois que cela sera nécessaire et partout où cela sera nécessaire.

Le Barreau est membre de la Conférence régionale du Sud-Est et de la Corse, de la Conférence Nationale des Barreaux. Il fait partie du club des 20 plus grands Barreaux de France. Je participerai à ces organisations, et j'en rendrai compte dans son entier.

J'y participerai avec un état d'esprit constructif mais sans rien céder de l'indépendance ni de l'autonomie de notre Barreau (...). Je ne transigerai pas sur ce point.